

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 25

Date de convocation :

13/02/2024

Date d'affichage :

13/02/2024

Numéro :

07/2024

Le 19 février 2024, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE.

Absents excusés représentés : Bernard DELBRUEL (E.CLAVERIE) – Marie LACAN (N.FACCA) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Bénédicte CATHALAU (X.PETIT) – Kadour SAMET (D.DERRAC).

Absent non excusé non représenté : Francis SALABERT – GUY INTRAN

Secrétaire de séance : Claudette ROUQUETTE-BAULES

ACQUISITION DU BIEN CADASTRE SECTION BD N°78
POUR DES RAISONS DE SECURITE PUBLIQUE D'EFFONDREMENT DES BERGES

Par délibération du 26 octobre 2023, le Conseil Municipal avait acté le principe de l'acquisition de 5 biens cadastrés section BD n° 78,79, 81, 82 et 83 et avait décidé d'acquérir le bien cadastré section BD n° 82.

Après avoir rencontré, les propriétaires de ces différents biens, Madame le Maire informe que les négociations ont abouti pour le bien cadastré section BD n° 78.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir ledit bien au prix de 210 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les motifs exposés dans la délibération du 26 octobre 2023,
- Vu l'avis des Domaines en date du 19 octobre 2023,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE** d'acquérir le bien cadastré section BD n°78 au prix de 210 000 €
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition dont l'acte notarié.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance

Claudette ROUQUETTE-BAULES